

Dépêche AEF : 2S2C : Avec qui et pour quoi faire ? Quel est leur avenir ? AEF info dresse un 1er bilan du dispositif

14-18 minutes

L'allègement du protocole sanitaire aurait pu signer la fin du dispositif sport-santé-culture-civisme (2S2C), mis en place pour limiter le nombre des enfants présents simultanément en classe. Il n'en est rien. "Nous sommes en train de finaliser deux nouvelles conventions", témoigne le 18 juin 2020 Liliane Ménissier, Dasen de Haute-Saône. Et, là où une convention a été signée (dans plus de 2 000 communes selon le MEN), les activités prévues dans le cadre du 2S2C se poursuivent jusqu'au 4 juillet. Qu'est-ce qui a motivé les maires pour monter ce dispositif ? Quels partenaires ont-ils mobilisés ? Quels moyens se donnent-ils pour contrôler la qualité des interventions ? Pourquoi certaines communes ont-elles refusé de s'engager dans le dispositif ? AEF info a interrogé élus, IEN et Dasen dans cinq départements : Nord, Pas-de-Calais, Moselle, Haute-Saône et Vienne.



Une séance d'exercice physique organisée à l'école Edmond-Bour à Gray Libre de droits

"Pour le moment, les 2S2C, ça ne prend pas bien", confiait un Dasen, interrogé par AEF info début juin. "Certes, il y a un manque

de moyens dans les plus petites communes mais le vrai souci, c'est que les écoles ne sont pas à saturation. Quand elles voient le nombre de places inoccupées dans les écoles, les communes n'ont pas envie de s'engager". "Le faible nombre d'élèves nous inquiète, confirmait Étienne Chaufour, directeur général de France Urbaine, le 9 juin. L'urgent, c'est de convaincre les familles de revenir vers l'école, ce ne sont pas les 2S2C."

Des freins au démarrage

Ce constat explique le lent démarrage des 2S2C. Ce n'est cependant pas la seule explication. Un IEN identifie un autre frein lié au contexte électoral : "Les maires qui sont encore dans l'entre-deux tours hésitent à s'engager". Et comment gérer les relations avec les associations ou les artistes qui interviennent à l'école, dans le cadre d'un projet pédagogique porté par les enseignants ? Le tarif, 110 euros par groupe encadré, est notoirement inférieur à ce qui se pratique dans le cadre de l'EAC (1). "À un moment où, déjà, ils ont perdu tous leurs contrats, tous leurs cachets, je ne me vois pas dire aux intervenants maintenant c'est tant", avance un maire. "Les 2S2C, ce n'est pas payé gras", résume une adjointe à l'éducation.

La question du tarif et la question des objectifs pédagogiques des 2S2C – qui se posent si l'ambition du dispositif va effectivement au-delà d'une garderie – ne sont pas anecdotiques. "Les artistes s'interrogent sur l'utilité de se lancer dans une pratique informelle plutôt que d'adapter au protocole sanitaire les projets d'EAC initialement prévus, construits et déjà financés", déclare ainsi dans un communiqué le Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac). Les déclarations du MEN (selon lesquelles le dispositif 2S2C préfigurait la rentrée de septembre 2020, lire [ici](#)) – l'inquiètent. "Cela signifie que tout ou partie du sport, des pratiques artistiques et culturelles et de l'éducation civique sortirait du cadre scolaire."

Le Syndeac, comme un grand nombre d'élus, estime trop grand le risque de fracture. Le sport, la culture, la citoyenneté ne peuvent être "externalisés" et "doivent rester au cœur des pratiques pédagogiques de l'école et des enseignants, qui participent du socle des savoirs fondamentaux, en complémentarité de ce qui peut se faire en dehors de l'école", réaffirme ainsi le Réseau

français des villes éducatives de France (RFVE).

"Les 2S2C se mettent en place plus facilement dans les communes qui travaillaient déjà très bien avec l'Éducation nationale", observe Joël Sürig, DASEN du Pas-de-Calais. C'est le cas d'Arras, qui s'était engagé très tôt dans la réforme des rythmes scolaires ([lire sur AEF info](#)).

DES ANIMATIONS gérées en interne : la piste privilégiée

Malgré ces réticences, plus de 2 000 conventions ont été signées, embarquant parfois dans l'organisation des 2S2C des partenaires nouveaux pour l'Éducation nationale. En voici quelques exemples.

À **Arras** (Pas-de-Calais), les 2S2C se sont mis en place "à moyens constants, à la demande du maire", indique Claire Hodent, adjointe (sans étiquette) à l'éducation. "Nous avons commencé en mobilisant nos moyens RH internes, par exemple en demandant à une infirmière de la petite enfance d'organiser un atelier de sophrologie. Puis nous avons fait appel aux associations subventionnées qui nous doivent des animations". Aujourd'hui, la ville propose des activités culturelles (théâtre, radio), sportives (basket, piscine, foot féminin), civiques (avec l'Unicef et des associations environnementales) et liées à la santé (sophrologie, diététique).

À **Gray** (Haute-Saône), la commune mobilise, sur son budget propre, sans compensation de l'État, un grand nombre de ses agents : les Atsem, huit animateurs périscolaires, un agent à la bibliothèque, un personnel du musée Baron-Martin, un policier municipal – auxquels s'ajoutent même des élus. Aucun enseignant du second degré, notamment en EPS, ne s'est porté volontaire, précise Giliane Ferrand, l'IEN de la circonscription. Le maire n'a mobilisé qu'en dernier lieu les associations locales.

À **Poitiers** (Vienne), le dispositif 2S2C a démarré dans 74 écoles de l'agglomération ; parfois il a pu être délocalisé dans des maisons de quartier. Les villes ont pu s'appuyer sur des ressources humaines d'établissements culturels gérés par l'agglomération, comme des enseignants du Conservatoire et de l'école des Beaux-Arts. La communauté urbaine a aussi identifié dans ses rangs 10 éducateurs sportifs territoriaux mobilisables. Elle a été tentée de leur adjoindre des étudiants de Staps mais le projet, qui implique une coordination avec la faculté des sports, n'a pas progressé. Et

l'annonce d'une reprise des cours pour tous les écoliers le 22 juin freine encore un peu plus son avancement.

DES ASSOCIATIONS parfois DIFFICILES à MOBILISER

"Le problème des associations, c'est que les personnes ne sont pas disponibles, le plus souvent, en journée", explique un responsable d'association, lors de la signature officielle de la convention à Gray le 28 mai. Le maire a néanmoins mobilisé quelques nouveaux partenaires (comme le club de karaté) aux côtés des partenaires impliqués dans les dispositifs locaux, comme le parcours d'EAC ou le "permis citoyen". Ces dispositifs, mis en stand-by pendant le confinement, ont été réactivés – à la différence que les séances sont désormais encadrées par les seuls intervenants extérieurs (par les comédiens de la compagnie Théâtre en vie par exemple).

Car identifier, dans un temps très court, les associations susceptibles d'intervenir à l'école s'est avéré compliqué. Au Grand Poitiers, les communes ont pu, une fois les deux protocoles signés (ville/DSDEN et agglomération/DSDEN), solliciter un groupe d'appui départemental qui comprend des représentants de l'AMF, du CDOS (comité départemental olympique et sportif) et de la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale). L'un des rôles de ce groupe est de coordonner le volet sportif du dispositif et de fournir un catalogue des associations sportives labellisées 2S2C, indique Agnès Desvaux, directrice jeunesse et sport de Grand Poitiers.

Metz : un dispositif proposé à une centaine de familles

À Metz, où la convention 2S2C a été signée le 3 juin, le dispositif a été circonscrit à un petit nombre d'élèves : ceux inscrits dans l'un des 4 pôles ouverts pour l'accueil des enfants des personnels soignants "auxquels s'ajoutent les enfants d'enseignants, des agents municipaux et des parents qui ne peuvent pas télétravailler, ainsi que des enfants en besoin de resocialisation", précise Danielle Bori, adjointe au maire en charge de l'éducation.

Depuis le 8 juin, 100 familles (inscrites dans ces quatre pôles) bénéficient du dispositif 2S2C, proposé tous les jours, avec des séances par demi-journée. "Nous avons travaillé avec des associations habituées à intervenir dans la pause méridienne,

comme Nan Bara autour des danses urbaines et orientales", explique Danielle Bori. D'autres partenaires ont cependant été mobilisés – pour proposer par exemple des initiations au golf. "Le coût de ces activités sera d'environ 250 euros par jour et par site, évalue Danielle Bori. Avec une aide de l'État de 110 euros, cela représente un delta de 140 euros par jour et par site pour la collectivité".

garantir la qualité des interventions dans un continuum avec l'école

À Douai (Nord), un comité de suivi associe l'Éducation nationale, la ville et le monde associatif. "Il était hors de question que cela tourne à une simple garderie, compte tenu des besoins éducatifs des élèves après cette longue période de confinement", souligne Franck Montuelle, IEN de circonscription. "L'objectif est d'assurer une continuité avec le temps scolaire et de s'assurer de la qualité des interventions. J'ai aussi souhaité sécuriser les intervenants en les considérant comme des auxiliaires de l'Éducation nationale : la ville a accepté de prendre en charge leur adhésion à l'Autonomie de solidarité laïque", explique l'IEN.

Poitiers et Grand Poitiers ont également cherché à "inscrire ce dispositif dans une logique pluridisciplinaire, de lui donner un sens pédagogique", assure Agnès Desvaux, directrice jeunesse. Ainsi, les éducateurs sportifs territoriaux ont construit un programme autour de la culture, de l'histoire du sport et du sport santé – même si des séquences d'athlétisme sont proposées, axées sur l'apprentissage de la motricité. "Cela demande "un travail de préparation en amont par l'animateur de dispositif et par l'enseignant en classe pour créer une cohérence et donner du sens aux activités", relève Giliane Ferrand, IEN de la circonscription de Gray.

Des exigences malgré tout variables

Il n'en demeure pas moins que la diversité des situations, selon les communes, a ému les associations d'élus, les syndicats enseignants et les structures d'éducation populaire. Dans une tribune publiée le 29 mai, le Réseau français des villes éducatrices, la Ligue de l'enseignement, Jeunesse au plein air, les Francas, l'Andev, l'ORTEJ et le Céméa, soutenus par la FCPE, le Sgen-Cfdt et l'Unsa, dénonçaient ainsi une "irruption dans le temps scolaire d'intervenants sans aucune garantie pédagogique, ni conditions

d'agrément".

Conscientes du risque, les DSDEN ont pour la plupart, comme à Poitiers, constitué une liste des associations partenaires susceptibles d'être mobilisées pour les 2S2C. Il n'empêche que, sur un même territoire, le dispositif peut prendre des visages bien différents. Ainsi, si Gray (avec 5 500 habitants) a trouvé les ressources locales pour proposer aussi bien des activités sportives que culturelles et civiques, ce n'est pas le cas des écoles rurales voisines. À Rigny (dix fois moins d'habitants), le maire a recruté un étudiant qui encadre des activités numériques. Dans le RPI de la Saône (Autet, Beaujeu et Seveux), où une convention a été signée entre le rectorat et le syndicat scolaire, ce sont deux Atsem qui vont encadrer les activités, en tout cas en maternelle.

Un dispositif qui a permis d'accélérer le retour à l'école

À **Wambrechies** (Nord), le dispositif 2S2C a contribué à un retour massif des élèves (71,4 %) dès la première quinzaine de juin à l'école élémentaire Jules Ferry (12 classes). "La municipalité a mobilisé les animateurs du périscolaire sur le temps scolaire, pour proposer du sport, de l'anglais, des activités autour du livre ou des sciences", explique Judith François, IEN de circonscription. L'alternance entre-temps scolaire et périscolaire plaît aux enfants en installant des "respirations" dans l'emploi du temps. "L'activité physique attire les enfants ; ce peut être un moyen de faire revenir ceux qui ont décroché", estimait également Christophe Laurençot, le maire de **Gray**, lors de la signature de la convention. Le 10 juin, 1 584 élèves étaient revenus, sur un total de 3 563. Ce chiffre est monté, à la veille de la rentrée le 22 juin, à un peu plus de 1 700 élèves – soit 50 % de l'effectif.

Et maintenant ?

Avec le retour massif des élèves à l'école, le 22 juin, les 2S2C seront maintenus, parce que les précautions sanitaires ne permettent pas une organisation habituelle des enseignements : les personnels vulnérables ne reviendront pas et les locaux ne sont pas tous adaptés au nouveau protocole. "Dans une des circonscriptions" de Haute-Saône, "il manque 15 enseignants", indique Liliane Ménissier, la Dasen. Cela signifie 15 classes à répartir dans les autres classes à un moment où les règles de

distanciation nécessiteraient plus de place. Dans ce cadre, "les 2S2C vont permettre d'accueillir les élèves par rotation", dit la Dasen.

Ensuite, parce que les activités proposées en 2S2C permettent aux enseignants "de différencier les groupes pour travailler sur les fondamentaux" et de "leur donner un peu d'oxygène", indique Giliane Ferrand, l'IEN de la circonscription de Gray.

Ainsi, de nouvelles conventions continuent d'être signées, en nombre réduit il est vrai. C'est le cas en Haute-Saône où deux conventions sont prévues. C'est le cas en Moselle. "L'idée est d'amener les élus à poursuivre leur contribution aux politiques éducatives sur le temps scolaire", avance Olivier Cottet, Dasen de Moselle. "Nous pensons que le dispositif 2S2C pourrait, à certains endroits, s'articuler au dispositif d'école ouverte", en permettant de le compléter "intelligemment" l'après-midi, ajoute-t-il.

Des élus partagés sur l'avenir des 2S2C à la rentrée

À Arras, même hypothèse de travail : le dispositif pourrait se poursuivre pendant l'été dans le cadre des "vacances apprenantes" ou de "l'école ouverte". Et à la rentrée ? "Pourquoi pas, répond Claire Hodent. Ces activités sont très appréciées par les enfants et les familles" et "nous avons des demandes de la part des enseignants eux-mêmes". "Il faut simplement voir dans quel cadre nous pourrions poursuivre car, pour nous, c'est un coût supplémentaire et l'État ne s'est pas engagé à la hauteur des besoins", relève quand même l'élue.

À Douai, formellement, la convention s'achève le 4 juillet mais elle comporte une clause qui permet de la relancer à la rentrée.

"J'imagine que le premier trimestre 2020-2021 sera différent de ce que nous connaissons habituellement, même si le protocole sanitaire évolue", prévoit Franck Montuelle, IEN. "Il nous faut des 2S2C qui tiennent la route si nous ne voulons pas risquer la saturation."

Toutes les collectivités, sur ce point, ne sont pas sur la même longueur d'onde. Metz a fait le choix de ne pas généraliser le dispositif qui reste réservé aux enfants dont les parents ont travaillé pendant le confinement. "Nous irons jusqu'aux vacances scolaires", dit Danielle Bori, adjointe au maire. La poursuite en septembre n'est pas envisagée à ce stade. "C'est du temps scolaire, il doit être

encadré par des enseignants. Pour nos résidences d'artistes, les animations sont assurées en binôme avec un enseignant", comme c'est l'usage. La ville s'était d'ailleurs lancée dans le dispositif avec certaines réserves. "Nous nous sommes dit que cela pouvait renforcer les inégalités de territoire : certaines villes n'ont pas les ressources", rappelle Danielle Bori.

Grand Poitiers, de son côté, estime en faire déjà beaucoup avec, en temps normal, 13 activités sportives proposées sur le temps scolaire et toute une gamme d'activités hors la classe.